

CREDIMI, équipe Laboratoire de droit du sport

Colloque sous la direction scientifique de David Jacotot
et Gérard Simon

Inscription obligatoire : <https://jugesetsport.sciencesconf.org/>

Tarifs (déjeuner inclus) :

Professionnels (hors universitaires) : 100€

Universitaires (dont doctorants) : 20€

Doctorants et membres du CREDIMI : gratuit

Tarifs sans déjeuner (universitaires, doctorants,
étudiants) : Gratuit

Adresse :

Maison des Sciences de l'Homme
6, esplanade Erasme
BP 26 611 – 21 066 Dijon cedex

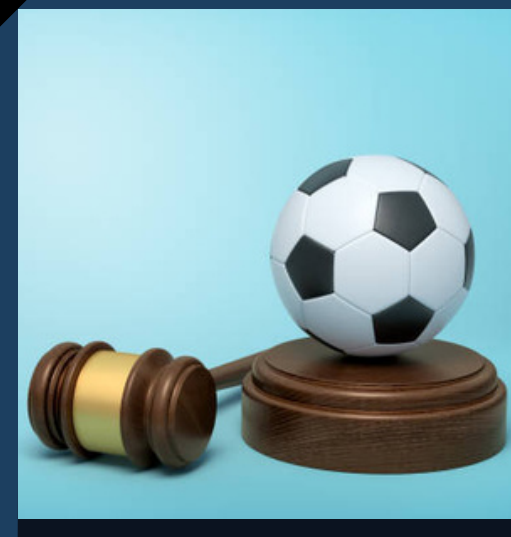
Accès :

Tramway T1, arrêt Erasme
Bus L5 et CO, arrêt Mansart

Contact et renseignements : secretariat.credimi@u-bourgogne.fr

Les juges de l'Union européenne et le sport : sens et portée des arrêts du 21 décembre 2023

PROGRAMME



Jeudi 28 mars 10h - 17h30

Amphithéâtre de la Maison des Sciences de
l'Homme (MSH), Université de Bourgogne

Matinée

10h: Propos d'ouverture - par *Gérald SIMON*, Professeur de droit - Université de Bourgogne, Directeur de l'équipe Laboratoire de Droit du Sport, CREDIMI

10h20 : « Droit commun, exception ou spécificité sportive. Bref retour sur 50 ans de jurisprudence européenne en matière sportive » - par *Franck LATTY*, Professeur de droit - Université de Paris Nanterre, CEDIN

I - Les règles relatives à l'organisation des compétitions sportives sont-elles par objet anticoncurrentielles ?

10h45 : « Présentation générale des arrêts de la CJUE European Superleague Company SL et International Skating Union » - par *Mathieu LE BESCOND DE COATPONT*, Maître de conférences en droit – Université de Lille, Directeur adjoint de la MSEHS

11h00 : Table ronde « Sens des arrêts European Superleague Company SL et International Skating Union »
Animée par *Clotilde JOURDAIN-FORTIER*, Professeur de droit – Université de Bourgogne, Directrice du CREDIMI, avec :

- *Marc BARENNE*S, Avocat, Bureau Brandeis, Paris, ancien référendaire à la CJUE
- *Francesco MARTUCCI*, Professeur de droit – Université Panthéon-Assas
- *Grégory ERNES*, Avocat au barreau de Bruxelles, cabinet Altius
- *Cyril NOURISSAT*, Professeur de droit – Université Lyon III

12h : « L'analyse économique des arrêts de la Cour de justice » - par *Matthieu LLORCA*, Maître de conférences en Economie – Université de Bourgogne, LEDI

12h20 : débat

12h45 : pause déjeuner - buffet

Après-midi

II - La notion de « joueurs formés localement » est-elle discriminatoire et anticoncurrentielle ?

14h : « Présentation générale de l'arrêt de la CJUE Royal Antwerp Football Club » - par *Xavier AUMERAN*, Professeur de droit – Université Antilles-Guyane, Membre associé du Centre de Droit de l'Entreprise

14h15 : Table ronde « Sens de l'arrêt Royal Antwerp Football Club »
Animée par *David JACOTOT*, Professeur de droit – Université de Bourgogne, CREDIMI, avec :

- *Xavier AUMERAN*, Professeur de droit
- *Francesco MARTUCCI*, Professeur de droit – Université Panthéon-Assas
- *Marc BARENNE*S, Avocat, Bureau Brandeis, Paris
- *Julien ZILBERSTEIN*, Conseiller juridique, UEFA

III – La portée des trois arrêts rendus par la Cour de justice de l'Union européenne en matière sportive (European Superleague Company SL, International Skating Union et Royal Antwerp Football Club)

15h15 : Table ronde
Animée par *Alexandre DURAND*, Directeur Général et fondateur des Éditions Droitdusport.com et de Football Legal, avec :

- *Etienne CAPON*, Directeur général, Ligue Nationale de Handball
- *Philippe PIAT*, Président, Union nationale des footballeurs professionnels
- *Grégory LEPESQUEUX*, Expert Sport et Entertainment chez Leclerc de Hauteclocque Poncins et Avocats, Paris
- *Julien ZILBERSTEIN*, Conseiller juridique, UEFA

16h15 : « L'avenir de l'arbitrage sportif » (rapport écrit) - par *Eric LOQUIN*, Professeur émérite, Université de Bourgogne, ancien Directeur du CREDIMI

IV – Rapport de synthèse